



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2017

Le 22 septembre de l'an deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 18 septembre 2017

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

Présents :

M.COLETTI Laurent, M.LARDON Antoine, Mme GRENOUILLER Aurélie, M.GARDETTE Davy, Mme CELLE Laura, M. CORNILLON Bertrand, M. PERRIER Marc, Mme NOWACYK Claire, M.DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien,

Membres absents :

Mme VOCANSON Laëtitia, Mme GROS Muriel, Mme CHAMBON Valérie, M.RABEYRIN David, M.MONTELMARD Gérard, Mme PAGANOTTO Aurélie, Mme GACHET Chantal

Membres représentés :

Mme VOCANSON Laëtitia a donné procuration à Mme GRENOUILLER Aurélie
Mme GROS Muriel a donné procuration à M. GARDETTE Davy
M. RABEYRIN David a donné procuration à M. DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien

Secrétaire de séance : M. PERRIER Marc

- Sinistre école maternelle odeurs persistantes /acceptation d'une l'indemnité provisionnelle de l'assureur SMABTP 54 446.40€

29 669.20 €pour garantie dommages ouvrage obligatoire

24 777.20€ au titre de la garantie Dommage Ouvrage Immatériels consécutifs

Le 05/09/2017

- Approbation contrat maintenance 2017-2019 auprès de SECURIPRO INCENDIE
Coût AED 2014-2016 2977€ Coût SECURIPRO 2017-2019 2524€
- Renouvellement du Bail de Mmes AMARA Farida et Houria du 01/08/2017 au 31/07/2018 (238.75€ mensuel)

COMMANDE PUBLIQUE

1) - Marché de travaux de voirie 2017, du lotissement de la DUO

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Retient l'offre de l'entreprise COLAS d'un montant
Total de 126 802.25€ HT soit 152 162.70€ TTC
qui se décompose comme suit
Tranche ferme 94 258.50€HT soit 113 110.20€ TTC
Tranches optionnelles 32 543.75€ HT soit 39 052.50€ TTC

-Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier

FONCTION PUBLIQUE

1) - Astreinte de déneigement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide que pour la période hivernale 2017-2018, la période d'astreinte est fixée du 17/11/2017 au 16/03/2018.
- et que le régime d'astreinte est institué dans les conditions définies dans la délibération
- Dit que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 012 du budget principal, exercices 2017 et 2018

FINANCES LOCALES

1) - demande DETR pour la lame de déneigement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite, pour le renouvellement de la lame de chasse neige, une subvention dans le cadre de la DETR 2017
- fixe le taux de subvention à 50% du montant du coût d'acquisition HT
- Approuve le plan de financement suivant

Coût d'acquisition du matériel	7 450.00 € HT
Subvention DETR 2017 de 50%	3 725.00€
Autofinancement de la commune	3 725.00€ HT

- Donne délégation à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier

2) - convention pour la stérilisation des chats errants :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec la Fondation « 30 millions d'amis »

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1) - Convention de mise à disposition de désherbage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer la convention avec la communauté de commune pour l'utilisation des brosses de désherbage.

FINANCES LOCALES

3)- Subvention exceptionnelle au cycle Ball.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Autorise M. le Maire à accorde une subvention exceptionnelle de 300 € au cycle Ball pour le Championnat de France élite.